Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260108-DEL2026_01_004-DE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 31 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Serge JALU, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L .2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents** (P) :* ***23

Procurations** (PC) :* ***4 Monsieur Joseph DESPRES à Monsieur Daniel COMMEUREUC
Madame Ghislaine GOURIOU à Monsieur Mikaël GUERIN
Monsieur Jean-François MAIBACH à Monsieur Fabien BRICHE
Madame Marie-Amélie PATTIER à Madame Jenny QUINTIN

Absents** (A) :* ***5 *Mesdames Alice ANGOSTO, Véronique BODENAN, Martine FRAPPIN et Jacqueline MARTIN et Monsieur Guillaume SAMSON*

Excusée** (EX) :* ***1 *Madame Nicole DANIEL*

Votants : ***27***

***Secrétaire de séance** : Monsieur Loïc CHANTREL est nommé secrétaire de séance ;*

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées),

Mme LE FUR	P	**Mme GOURIOU**	PC	**M ROUYER**	P
M BUNOUF	P	**Mme BODENAN**	A	**Mme ANGOSTO**	A
Mme DANIEL	Ex	**M MAIBACH**	PC	**M SAMSON**	A
Mme FRAPPIN	A	**Mme QUINIOU**	P	**M PATTIER**	P
M JALU	P	**Mme RENARD**	P	**Mme QUINTIN**	P
M BRICHE	P	**Mme MARTIN**	A	**M VERNEY**	P
M COMMEUREUC	P	**Mme FOUVILLE**	P	**M LE SOMMER**	P
M DESPRÉS	PC	**M GUÉRIN**	P	**Mme PATTIER**	PC
M UDIN	P	**Mme BOURDÉ**	P	**M PALARIC**	P
M CHANTREL	P	**M LEBRUN**	P		
Mme GUÉE	P	**Mme URVOY**	P		
M LE BIAVAN	P	**M DELOURME**	P		

Vérification du quorum

URBANISME

2026_01_004 – DOCUMENT D'URBANISME : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Montauban-de-Bretagne [2.1]
Rapporteur : Roland LE BIAVAN
Annexes : tableau de synthèse des modifications apportées au projet à la suite des résultats de l'enquête publique et des remarques des Personnes Publiques Associées (PPA) et remarques reçues et réponses apportées par le commissaire enquêteur.
Dossier PLU

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260108-DEL2026_01_004-DE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-21 selon lequel « à l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire […] est approuvé par […] le conseil municipal […],
VU la délibération en date du 07 mars 2024 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune historique de Montauban-de-Bretagne, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,
VU le débat au sein du Conseil Municipal *du 09 janvier 2025 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU,*
VU la délibération du Conseil Municipal *en date du 12 juin 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,*
VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 11 septembre 2025,
VU l'avis de la Commission Départementale de Protection des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 16 septembre 2025,
VU les avis des Personnes Publiques Associées (PPA),
VU l'arrêté n°2025-U-008 en date du 22 août 2025 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté et l'avis d'enquête publié,
VU les pièces du dossier de PLU soumis à enquête publique,
VU le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur (les modifications sont énumérées dans l'annexe jointe à la présente délibération) ;
CONSIDERANT que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur LE BIAVAN, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Article 1 : DECIDE d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté,
Article 2 : DECIDE d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente,
Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
Article 4 : INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE aux jours et heures d'ouverture habituels durant un mois,
Article 5 : INDIQUE que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
Article 7 : INDIQUE que la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé sera transmise en Préfecture d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité, et que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE aux jours et heures habituels d'ouverture,
Article 8 : INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception en préfecture, accompagnée du dossier de PLU, et après sa publication sur le Géoportail de l'Urbanisme,
Article 9 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
Article 10 : CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITE**
POUR : **27**
CONTRE : **0**
ABSTENTION : **0**

Le Maire
Serge JALU

VILLE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE * 35360 (ILLE-&-VILAINE) *

Le secrétaire de séance
Loïc CHANTREL